



5, avenue du Ried - 67800 HOENHEIM

☎ 03.88.33.50.42

Email : accueil@csc-hoenheim.fr - Site internet : www.csc-hoenheim.fr

de Hoenheim

Modalités

Votre adhésion est valable du **01/09/2023 au 31/08/2024**.

La grande majorité des activités fonctionnent du **lundi 26 septembre 2023 au vendredi 16 juin 2024 hors vacances scolaires** sauf pour les ALSH.

L'ALSH Péri-scolaire débute à compter du **mercredi 06 septembre 2023**.

Les trimestres pour les ALSH sont :

1^{er} trimestre : 01/09/2022 au 14/12/2022

2^{ème} trimestre : 16/12/2022 au 05/04/2023

3^{ème} trimestre : 07/04/2023 au 05/07/2023

Congés scolaires 2022-2023

Toussaint : 21/10/2023 au 06/11/2023

Hiver : 24/02/2024 au 11/03/2024

Été : 06/07/2024 au 30/08/2024

Noël : 22/12/2023 au 07/01/2024

Printemps : 20/04/2023 au 06/05/2024

Pont de l'Ascension : 17/05/2024 au 21/05/2024

Pour les activités physiques et sportives, il est nécessaire d'apporter lors de l'inscription, un certificat de non contre indication.

Si vous pensez vous être trompé après le premier cours, l'intervenant peut vous orienter vers un autre cours. Les remboursements, après le premier cours, ne sont accordés que pour des raisons de santé sur présentation d'un certificat médical (à compter de la date du certificat). Pour couvrir les frais liés à vos activités, vous serez remboursé du montant des séances restantes moins 40%.

Le règlement doit être effectué lors de l'inscription afin de valider cette dernière. Vous avez la possibilité de bénéficier d'un échelonnement de paiement (encaissement de chèques différés).

Nous acceptons les chèques ANCV et CESU. Pour tout règlement par chèque ANCV et CESU, il sera exigé une **commission de 5%** des prestations facturées pour couvrir les frais de gestion prélevés par les organismes.

Le CSC Hoenheim se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants est insuffisant, et de modifier des horaires d'activités.

J'accepte que les images prises dans le cadre des activités du Centre puissent être utilisées uniquement pour une communication des activités du Centre Socioculturel : oui non

L'adhésion à l'association vaut acceptation de ces modalités.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du fonctionnement de l'association, des modalités décrites ci-dessus, et souhaite, par la présente, ainsi que ma famille, devenir membre de l'association du Centre Socioculturel de Hoenheim pour la saison **2023-2024**.

Date :

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

Comment avez-vous connu les activités du Centre socioculturel ?

presse plaquette annuelle mairie école ami site autres

PHOTO
DE
L'ENFANT

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé et vous sera rendue à la fin du séjour

ENFANT A INSCRIRE	RENSEIGNEMENTS FAMILLES
NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Code Postal : Ville : Sexe : <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille Ecole Classe Enseignant :	<i>Nom et prénom des Responsables de l'enfant :</i> Mère Père NOM : / Prénom : / Adresse : Code Postal : Ville : N° ☎ : Portable : Adresse : Mail :

AUTORISATIONS ACTIVITES	INSCRIPTION
J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par le Centre <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non J'autorise mon enfant à participer aux baignades (piscine, ballastière) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non L'enfant sait nager <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non	ALSH Périscolaire : <input type="checkbox"/> ALSH Mercredis : <input type="checkbox"/> ALSH Vacances : ... <input type="checkbox"/> Activité : <input type="checkbox"/> REPAS : J'inscris mon enfant à la cantine de l'ALSH : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Type de repas : <input type="checkbox"/> classique <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> végétarien

AUTORISATION DE SORTIE	
J'autorise mon enfant à rentrer seul : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non A 12 h : A 18h : Après l'activité :	Personnes autorisées à reprendre l'enfant : Nom Prénom Adresse Lien de parenté Date de naissance n° ☎ Une pièce d'identité de la personne mandatée sera demandée

1. VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons -Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées du nom de l'enfant avec la notice**)

ATTENTION : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	VARICELLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ANGINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SCARLATINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
COQUELUCHE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OTITE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ROUGEOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OREILLONS <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

ALLERGIES : Asthme : OUI NON

Médicamenteuses : OUI NON

Alimentaires : OUI NON

Autres :

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....
.....

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....
.....

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses dentaires, des prothèses auditives, etc...

.....
.....

4. RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM Prénom :

Adresse (pendant le séjour)

☎ fixe ☎ portable ☎ bureau :

NOM et ☎ du médecin traitant (facultatif)

PHOTO

J'accepte que les images prises dans le cadre des activités du Centre puissent être utilisées uniquement pour une communication des activités du Centre Socioculturel : OUI NON

Le responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage également :

➔ à respecter les horaires de fin de l'ALSH, de périscolaire ou du Centre de loisirs. Les retards feront l'objet d'une facturation de 5 € pour le 1^{er} retard et de 10 € pour les suivants.

➔ à notifier par écrit toute modification ponctuelle concernant l'enfant cité ci-dessus (adresse, téléphone ; état de santé, jours et horaires)

Date : Signature

Règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Année scolaire **2023-- 2024**

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un service proposé et géré par l'association du Centre Socioculturel de Hœnheim (CSC Hœnheim).

L'ALSH est un service éducatif et social ouvert à tous sans distinction.

Nous travaillons à partir d'objectifs éducatifs définis par l'association, et chaque ALSH dispose d'un projet pédagogique consultable auprès de l'équipe d'animation et de l'accueil du CSC Hœnheim.

Nos ALSH sont tous habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS anciennement Jeunesse et Sports).

L'encadrement est assuré par un directeur, un directeur adjoint et des animateurs titulaires et stagiaires dans le respect des normes d'encadrement fixées par la DDCS.

Notre objectif est de proposer aux enfants des loisirs favorisant leur épanouissement par des activités variées et adaptées à leurs besoins.

Les ALSH du CSC Hœnheim fonctionnent pendant l'année scolaire, les mercredis, et les vacances scolaires sauf pendant les périodes de fermetures pour congés annuels : vacances de Noël et trois semaines en août.

Les ALSH sont soutenus financièrement par la Ville de Hœnheim et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

Horaires d'ouverture de l'accueil Administratif CSC Hœnheim

	Période Scolaire	Hors période scolaire
Lundi Vendredi	14h à 20h 14h à 18h	14h à 18h
Mardi – Mercredi -Jeudi	9h à 12h et 14h à 20h	9h à 12h et 14h à 18h

Horaires d'accueil des ALSH

ALSH Périscolaire du Soir (Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi)

Accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans et scolarisés à l'école Bouchesèche de Hœnheim.

Cet accueil est ouvert de 16h15 à 18h30, avec deux tranches horaires d'inscriptions possibles :

- de 16h15 à 18h00
- de 16h15 à 18h30.

Lieu : Restaurant scolaire de l'école primaire Bouchesèche, 7 rue du Wangenbourg à Hœnheim.

ALSH du Mercredi et ALSH des Vacances Scolaires

Accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans pour tous les congés scolaires et les mercredis

Accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans pour les mercredis uniquement.

Accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans uniquement en août (la dernière quinzaine).

Cet accueil est ouvert de 07h45 à 18h30, avec quatre tranches horaires d'inscriptions possibles :

- de 07h45 à 12h00 ou de 14h à 18h30 sans repas (demi-journée sans repas)
- de 07h45 à 14h ou de 12h à 18h30 avec repas (demi-journée avec repas)
- de 07h45 à 12h00 et de 14h à 18h30 sans repas (journée sans repas)
- de 07h45 à 18h30 avec repas (journée avec repas)

Lieu : Restaurant scolaire de l'école primaire Bouchesèche, 7, rue du Wangenbourg à Hœnheim pour les 6-12 ans.

Ecole maternelle du Ried pour les 3-6 ans uniquement pour

- o les mercredis
- o le mois d'août.

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions ont lieu à partir du **20 juin 2023** pour l'année scolaire suivante, au CSC Hœnheim et aux horaires indiqués ci-dessus.

Les pièces à fournir pour les inscriptions sont disponibles à l'accueil du CSC Hœnheim et peuvent être transmises sur demande par mail, ou téléchargeables sur le site internet www.csc-hoenheim.fr, rubrique téléchargement.

Aucune inscription et/ou modification ne pourra se faire par téléphone. Vous devez obligatoirement vous rendre à l'accueil du centre socioculturel dans les délais impartis.

Le dossier d'inscription de l'enfant doit **obligatoirement** contenir :

- Le formulaire d'adhésion **2023/2024** complété et signé.
- La fiche d'inscription spécifique à chaque ALSH complétée et signée.
- Le planning d'inscription pour les ALSH vacances, mercredi, périscolaire du soir
- Le règlement intérieur des ALSH complété et signé.
- La fiche sanitaire de liaison complétée et signée.
- Une copie du carnet de santé (pages vaccination).
- Une photo d'identité récente.
- La notification des droits CAF ou le dernier avis d'imposition.
- Le règlement des prestations.

L'inscription à l'ALSH ne sera définitive qu'une fois le dossier complet et le paiement complet de la prestation souhaitée.

Toute inscription est ferme et définitive.

Tout changement de situation (familiale et/ou professionnelle) est à signaler à l'accueil du CSC Hœnheim dans les plus brefs délais.

ALSH Périscolaire du soir

Possibilité d'inscrire au nombre de jours de présence souhaitée dans la semaine (2, 3 ou 4 jours), pour une année scolaire complète, pour un trimestre, ou ponctuellement sous réserve de places disponibles.

Date limite d'inscription chaque Vendredi avant 18h précédant les jours de la semaine suivante concernée.

Les autres inscriptions figureront sur une liste d'attente et ne pourront être validées et confirmées qu'au-delà de cette date.

ALSH du Mercredi

Possibilité d'inscription à la journée et/ou à la demi-journée sous réserve des places disponibles.

Date limite d'inscription le lundi avant 19h30 précédant le mercredi concerné.

Les autres inscriptions figureront sur une liste d'attente et ne pourront être validées et confirmées qu'au-delà de cette date.

ALSH Vacances Scolaires

Possibilité d'inscription à la journée et/ou à la demi-journée sous réserve des places disponibles.

Date limite d'inscription chaque Jeudi avant 12h00 précédant les jours de la semaine suivante concernée.

Les autres inscriptions figureront sur une liste d'attente et ne pourront être validées et confirmées qu'au-delà de cette date.

Restauration

Repas

L'accueil périscolaire (lors des jours scolaires) ne prend pas en compte le temps de 12h, la restauration scolaire étant gérée par la commune de Hœnheim.

Lors des accueils du mercredi et des vacances scolaires, les repas sont livrés par un traiteur qui garantit le respect de la réglementation en vigueur.

Les menus hebdomadaires seront affichés dans les différentes structures.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un régime particulier (sans porc, sans viande, végétariens), merci de le signaler aux responsables et dans le dossier d'inscription de votre enfant, ainsi que pour toutes allergies (aussi petites soient-elles).

Goûter

Le goûter de 16h est fourni par la structure les jours scolaires, les mercredis et les vacances.

Le goûter du matin lors des mercredis et des vacances scolaires est à fournir par vos soins.

Facturation des prestations

Tous les règlements sont dus lors des inscriptions.

Le tarif appliqué sur la facture dépend du quotient familial calculé en fonction du dernier avis d'imposition et/ou de la notification CAF, et majoré de 15% pour les membres résidant hors commune

Le centre socioculturel accepte les chèques ANCV et CESU. Pour tout règlement par chèque ANVC et CESU, il sera exigé une commission de 4% des prestations facturées pour couvrir les frais de gestion prélevés par ces organismes.

Des suppléments peuvent être demandés en cours d'année correspondant à des sorties culturels ou sportives qui ne peuvent pas être mises en place en début d'année.

Absence de l'enfant

ALSH Périscolaire du soir

Toute absence de l'enfant en plus d'être signalée par les parents à l'école doit être impérativement signalée au centre socioculturel avant le vendredi 18h00 pour la semaine à venir au CSC Hœnheim.

- **Absence de l'enfant pour raison médicale : toute absence devra être signalée à la structure à partir de 9h le jour même, et justifiée dans les 30 jours calendaires par un certificat médical.**

- **Absence d'un professeur** : toute absence d'un professeur qui entraînera l'absence d'un enfant doit être signalée par ses parents au CSC Hœnheim.

- **ALSH périscolaire du soir, ALSH du mercredi et ALSH des vacances scolaires**

Pour toute absence non justifiée par un certificat médical dans les 30 jours calendaires, la prestation reste due.

Pour les absences justifiées par un certificat médical, seul le repas sera dû, si celui-ci a été commandé.

Toute absence doit être signalée au CSC Hœnheim dans les plus brefs délais.

Fin de journée et récupération des enfants

Lors des accueils de loisirs, des horaires sont mis en place pour la récupération des enfants. Si vous souhaitez récupérer votre enfant plus tôt veuillez en informer la direction.

Si vous souhaitez que votre enfant rentre seul, il faudra le signaler soit par écrit, daté et signé pour les cas exceptionnels, ou alors sur la fiche d'inscription avec les horaires de départ. A partir de là, le CSC Hœnheim sera déchargé de toutes responsabilités.

Les retards

Fiche Retard : suite à de nombreux abus, nous avons été contraints de mettre en place une fiche retard en cas d'arrivée après l'heure de fin d'accueil (18h ou 18h30 pour le périscolaire, 18h30 pour les mercredis et vacances scolaires).

Les retards feront l'objet d'une facturation de 5 € pour le premier retard et de 10 € pour les suivants.

Si un enfant n'a pas été cherché par une personne habilitée à la fin de l'horaire d'accueil, le responsable de la structure est dans l'obligation de remettre celui-ci aux autorités de police sauf cas de force majeure dûment signalé à la structure.

En cas de retard justifié et dépassant l'heure de fermeture de l'accueil, l'enfant est amené au CSC Hœnheim où une personne le prendra en charge jusqu'à l'arrivée des parents. L'enfant sera à récupérer au CSC Hœnheim directement.

Maladie de l'enfant

L'enfant malade n'est pas accepté à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Lorsqu'un enfant est malade, le responsable de l'accueil averti immédiatement les parents de l'enfant. Ces derniers s'engagent à venir le chercher dans les plus brefs délais.

Il est impératif que les parents signalent toutes maladies contagieuses de l'enfant ou de son entourage. En cas d'urgence, le personnel de la structure prend les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent.

Enfant sous traitement médical

En cas de nécessité absolue dûment constatée par une ordonnance médicale, le responsable de la structure donnera les remèdes prescrits. Les parents transmettront l'original de l'ordonnance dans laquelle figure les doses à prendre.

L'emballage portera **très lisiblement le nom** de l'enfant.

AUCUN MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRE SANS ORDONNANCE

Discipline

Le responsable de la structure peut convoquer les parents lorsque le comportement de leur enfant est agressif, dangereux, perturbant pour les autres enfants et/ou l'équipe d'encadrement, afin de trouver une solution ensemble.

Le responsable de la structure peut prononcer l'exclusion provisoire ou définitive de l'enfant.

Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant est facturé aux parents.

Les enfants doivent impérativement respecter le personnel, le matériel collectif, ainsi que les locaux. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourrait éventuellement selon la gravité, être référée à la direction avec pour conséquence le renvoi de l'enfant.

Vêtements

De manière à éviter les pertes et les confusions, **tous les vêtements** de l'enfant seront **marqués de son nom complet**.

Il est interdit que les enfants soient en possession d'objets de valeurs, d'argent, ou de téléphone portable. Le CSC Hœnheim ne sera pas tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

NB :

- En Annexe les tarifs et Modalités d'inscription

Les adresses des différents sites d'accueils ALSH

RESTAURANT SCOLAIRE BOUCHESECHE
7, RUE DU WANGENBOURG
67800 HOENHEIM - TEL : 03.88.62.61.39

ECOLE MATERNELLE DU RIED
5, RUE DU WANGENBOURG
67800 HOENHEIM - TEL : 03.88.83.24.32



5, avenue du Ried - 67800 HOENHEIM

☎ 03.88.33.50.42

Email : accueil@csc-hoenheim.fr - Site internet : www.csc-hoenheim.fr

Règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour l'année scolaire 2023 – 2024

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant
demeurant déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour l'année scolaire **2023 – 2024**, organisés par le CSC Hœnheim, et en accepte les
modalités et les conditions telles décrites ci-dessus.

Date et Signature du responsable légal précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

5, avenue du Ried - 67800 HOENHEIM

Centre Socioculturel de Hœnheim– Association d'éducation populaire- Agrément n°67235 du 05/09/84- SIRET/32508016600011

INSCRIPTIONS 2023-2024

Je soussigné(e) responsable légal(e)
de l'enfant.....né(e) le.....
Domicilié(e)à.....
Téléphone domicile.....Travail.....Portable.....

AUTORISATIONS :

J'autorise une personne tierce à récupérer mon enfant oui non

Si oui, indiquer les coordonnées de ces personnes :

Monsieur, Madame.....Prénom.....

Date de naissance.....Lien de parenté.....Tél. :.....

Monsieur, Madame.....Prénom.....

Date de naissance.....Lien de parenté.....Tél. :.....

Une pièce d'identité des personnes mandatées sera demandée.

PLANNING ALSH PERISCOLAIRE DU SOIR (lundi – mardi – jeudi – vendredi)

INSCRIPTIONS (cocher les cases correspondantes)

A l'année Au trimestre Ponctuellement (selon les places disponibles)

LUNDIS		MARDIS		JEUDIS		VENDREDI	
16h à 18h	16h à 18h30	16h à 18h	16h à 18h30	16h à 18h	16h à 18h30	16h à 18h	16h à 18h30

J'autorise mon enfant à rentrer seul de l'ALSH à 18h oui non

PLANNING ALSH MERCREDI 3-6 ans 6-12 ans (au dos)

REPAS : J'inscris mon enfant à la cantine de l'ALSH oui non
Type de repas : Classique Sans Porc **Nouveau :** Végétarien (sans viande et sans poisson)

J'autorise mon enfant à rentrer seul de l'ALSH oui Si oui à 12h00 18h non

Je m'engage également à :

⇒ Respecter les horaires de fin de centre soit 17 h 00 au plus tôt (pour les Accueils de loisirs des vacances scolaires). Les retards feront l'objet d'une facturation de 5 € pour le 1^{er} retard et de 10 € pour les suivants.

⇒ A notifier par écrit toute modification ponctuelle concernant l'enfant cité(e) ci-dessus (adresse, tél, état de santé)

Date :Signature :

PLANNING ALSH MERCREDI 3-6 ans 6-12 ans

Date limite d'inscription : le lundi soir avant 18h précédant le mercredi concerné

Nom et Prénom de l'enfant

35 mercredis/an	Journée sans repas	Journée avec repas	½ journée matin sans repas	½ journée matin avec repas	½ journée après-midi sans repas	½ journée après-midi avec repas
Mercredi 6 septembre 2023						
Mercredi 13 septembre 2023						
Mercredi 20 septembre 2023						
Mercredi 27 septembre 2023						
Mercredi 4 octobre 2023						
Mercredi 11 octobre 2023						
Mercredi 18 octobre 2023						
Mercredi 8 novembre 2023						
Mercredi 15 novembre 2023						
Mercredi 22 novembre 2023						
Mercredi 29 novembre 2023						
Mercredi 6 décembre 2023						
Mercredi 13 décembre 2023						
Mercredi 20 décembre 2023						
Mercredi 10 janvier 2024						
Mercredi 17 janvier 2024						
Mercredi 24 janvier 2024						
Mercredi 31 janvier 2024						
Mercredi 7 février 2024						
Mercredi 14 février 2024						
Mercredi 21 février 2024						
Mercredi 13 mars 2024						
Mercredi 20 mars 2024						
Mercredi 27 mars 2024						
Mercredi 3 avril 2024						
Mercredi 10 avril 2024						
Mercredi 17 avril 2024						
Mercredi 15 mai 2024						
Mercredi 22 mai 2024						
Mercredi 29 mai 2024						
Mercredi 5 juin 2024						
Mercredi 12 juin 2024						
Mercredi 19 juin 2024						
Mercredi 26 juin 2024						
Mercredi 3 juillet 2024						